



Paris, le 9 octobre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : Stéphane Le Foll ouvre une nouvelle étape

Le Comité National d'Orientation et de Suivi du plan Ecophyto s'est réuni le 9 octobre 2012 sous la Présidence de Stéphane Le Foll.

L'état d'avancement du plan Ecophyto et des actions concrètes qui ont été engagées depuis son lancement a été établi :

- Un réseau de **fermes pilotes de démonstration** et de production de références sur les systèmes économes en produits phytopharmaceutiques est désormais en place avec 1900 exploitations agricoles engagées, couvrant l'ensemble des grandes filières de production agricole françaises.

- Plus de 8000 bulletins de santé du végétal ont été publiés sur l'ensemble des régions grâce au réseau **d'épidémiosurveillance** (13 000 parcelles suivi par environ 4 000 observateurs). Ils sont nécessaires pour une optimisation des interventions des agriculteurs.

- Plus de 200 000 professionnels ont déjà suivi une **formation** et ont ainsi obtenu leur Certiphyto. Ce certificat atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides de façon sécurisée et en réduire leur usage.

**Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a souligné l'importance d'engager une nouvelle étape dans la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.**

Pour ce faire, il a présenté au CNOS une réorientation du plan Ecophyto en cinq volets :

1. Favoriser une **mobilisation et une responsabilisation** accrue des acteurs de l'amont à l'aval, en identifiant des objectifs et des moyens par **bassins de production et types de cultures**.
2. Soutenir le développement et l'adoption de la **lutte biologique et du biocontrôle** (soutien aux PME productrices, initiation à ces techniques, facilitation des autorisations de mise sur le marché, etc.);

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11

3. Étudier la mise en place d'une **fiscalité** incitative afin de faire évoluer la redevance sur les produits phytopharmaceutiques et de l'affecter aux démarches vertueuses ;
4. Mieux appréhender les ressorts du **conseil agricole** et ses évolutions, vers une plus grande **professionnalisation** et une **indépendance** du conseil ;
5. **Renforcer le contrôle** par la Brigade Nationale Enquête Vétérinaire et Phytosanitaires sur les pratiques **d'importation illégales et frauduleuses** ainsi que sur les contrefaçons dans le domaine des produits phytopharmaceutiques.

« La question environnementale doit être intégrée au cœur des pratiques agricoles. Pour que le respect de l'environnement devienne une opportunité et un accélérateur de croissance, il est indispensable de créer des dynamiques collectives entre agriculteurs et entre exploitations. »

# ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

## Bilan du plan ECOPHYTO

### UN PLAN POUR REDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES EN FRANCE

A la suite du Grenelle Environnement en 2008, le plan Ecophyto a été lancé pour diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques, en zones agricoles et non agricoles, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité. Fruit d'une concertation entre l'ensemble des parties prenantes du monde agricole, le plan est piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Avec un budget annuel de 41 millions d'euros, les moyens mis en œuvre dans le cadre du plan Ecophyto se déclinent en 114 actions qui se concentrent autour de 9 axes structurants dont l'innovation dans la conception de systèmes de culture économes en pesticides ou l'évaluation des progrès réalisés en matière de réduction de leur usage. Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>



# Le bilan 3 ans après le lancement du plan **Ecophyto**

## La recherche et la formation

### **Mettre en place des réseaux et des outils structurants pour encourager et diffuser les pratiques et systèmes économes en produits phytopharmaceutiques**

→ **La construction du réseau DEPHY dédié à la démonstration, à l'expérimentation et à la production de références. Il s'appuie à la fois sur un réseau d'exploitations agricoles (FERME) et de sites expérimentaux (EXPE).**

- Le **réseau FERME** est aujourd'hui totalement déployé suite à son lancement en 2009. Il compte 1 900 exploitations agricoles. Celles-ci sont engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides et ont été à l'initiative de 103 opérations de démonstration et 67 journées portes ouvertes organisées en 2011. L'analyse de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement, indicateur permettant de caractériser l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires) mesuré auprès d'un échantillon de ces fermes permet de tirer un premier bilan prometteur. 75 % d'entre elles présentent un IFT inférieur à la référence régionale. Par ailleurs, 30 % des systèmes de culture en grandes cultures ou polyculture-élevage présentent déjà un IFT inférieur de moitié à la référence.

- La formation du **réseau EXPE** a permis de sélectionner 41 dossiers d'expérimentation faisant l'objet d'un financement. Au sein de ces fermes expérimentales sont validés des changements de pratiques culturales et des combinaisons innovantes pour en faciliter le transfert et l'application dans les exploitations agricoles.

- **L'activation d'un réseau d'exploitations des établissements d'enseignement agricole dédié à l'expérimentation-démonstration au service de la formation.** Celui-ci implique aujourd'hui 42 établissements d'enseignement agricole contribuant à la généralisation de systèmes de culture innovants.

→ **Le déploiement du réseau d'épidémiosurveillance depuis fin 2009 pour structurer la surveillance biologique du territoire.** Il fournit une information objective en temps réel sur la situation phytosanitaire et son évolution à court terme, permettant de mieux guider les agriculteurs dans le ciblage de leurs traitements. L'année 2012 a permis d'optimiser le fonctionnement de ce réseau qui s'appuie sur 4 000 observateurs qui suivent 13 000 parcelles. Au total, plus de 8 000 bulletins de santé du végétal (BSV) ont été publiés sur l'ensemble des régions françaises.

→ **Le développement d'outils facilitant le recours à la protection intégrée et au développement de systèmes de production alternatifs.** Des guides de co-conception en polyculture et viticulture réalisés par un groupe d'experts sont largement diffusés auprès des professionnels. Deux guides sont à paraître prochainement pour les cultures légumières et fruitières. Avec un lancement programmé pour fin 2012, le portail internet **EcophytoPIC** permettra à l'ensemble des professionnels de la filière agricole de disposer d'un accès direct à une plateforme référente de ressources pour la protection intégrée des cultures.

→ **Augmentation du recours au bio-contrôle qui regroupe l'ensemble des méthodes utilisant des mécanismes naturels pour protéger les végétaux** (substances naturelles, phéromones, micro-organismes, macro-organismes). Une hausse de 22 % du nombre de produits commercialisés pour cet usage est dorénavant constatée.

→ Réduire l'utilisation des pesticides et sécuriser leur usage implique également un haut niveau de recherche et de formation de tous les acteurs de la filière. **Des actions de recherches** ont ainsi été engagées à travers différents programmes de recherche existants : programme « pesticides-environnement » du Ministère en charge de l'écologie, programme « pesticides-santé » de l'ANSES.

Un appel à projet de recherche spécifique a été lancé en juin 2012 sur des sujets tels que les fermes DEPHY, les Bulletins Santé Végétal ou encore les indicateurs de mesure d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. **Un séminaire de restitution des premiers résultats de ces recherches aura lieu les 28 et 29 janvier 2013, auprès des professionnels agricoles et non agricoles et de l'ensemble des décideurs et élus locaux.**

→ **Au niveau de la formation**, l'ensemble des utilisateurs, distributeurs et conseillers de produits phytosanitaires doivent détenir une certification, le **Certiphyto**, attestant leur socle de connaissances relatives à la bonne utilisation des pesticides. Ce certificat garantit une maîtrise de la réglementation en vigueur, des risques pour la santé et pour l'environnement et des stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires. A date, près de 200 000 professionnels ont suivi une formation dans l'un des 364 organismes agréés à cet effet. 600 000 professionnels devront encore suivre cette formation avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014. De même, l'ensemble des entreprises de distribution et de vente de produits phytosanitaires auprès des professionnels et du grand public devront obtenir leur certification avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

## Associer les zones non-agricoles à la démarche du plan Ecophyto

Des actions spécifiques ont également été déployées pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires au sein des zones non-agricoles. Des plateformes techniques d'échange de bonnes pratiques telles que [www.jardinerautrement.fr](http://www.jardinerautrement.fr) (250 visiteurs par jour) et [www.ecophytozna-pro.fr](http://www.ecophytozna-pro.fr) (1 000 visites par mois), sont respectivement mises à disposition des jardiniers amateurs et des professionnels. En parallèle, les conditions d'attribution de la mention « emploi autorisé en jardin » ont été revues dans l'autorisation de mise sur le marché d'un pesticide.

## Suivi et évaluation : une nécessité pour faire évoluer le plan Ecophyto vers plus d'efficacité

Tandis que le plan Ecophyto connaît une déclinaison et une adaptation régionale intégrale en France métropolitaine et au sein des DOM, l'évaluation du plan constitue à présent une condition sine qua non pour mesurer puis optimiser son efficacité.

Pour ce faire, les principaux indicateurs de suivi du plan qui sont la Quantité de Substances Actives (QSA), le Nombre de doses unités (NODU) qui traduit l'intensité de recours aux pesticides, et l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT), sont régulièrement suivis depuis 2009. Entre les années 2010 et 2011, les quantités de substances actives vendues ont été stables. Côté NODU usages agricoles (hors traitement de semences et produits de biocontrôle verts), entre la période de 2009-2010 et la période 2010-2011, on constate une hausse de 2,7 %. En 2012, l'évaluation du plan porte sur les résultats du réseau d'épidémiosurveillance. Parallèlement, de nouveaux indicateurs de risque et d'impact sur l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'alimentation et la santé des utilisateurs sont en cours d'expérimentation et seront validés à la fin de l'année 2012.

A l'automne 2012, l'évaluation du réseau de fermes DEPHY sera lancée.

